# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 2 juillet 2015 1.2

#### ADMINISTRATION GENERALE

**COMMISSIONS MUNICIPALES**

**MODIFICATIONS**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de sa séance du 10 avril 2014 et suite au renouvellement général du conseil municipal, l'assemblée avait déterminé la nature et la composition des commissions, composition qui a respecté le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du conseil municipal.

A la suite de la démission de :

* Gérard ROY, conseiller municipal, remplacé par Guy CONSTANT, officiellement installé dans ses fonctions lors de la séance du 4 juin 2015 ;
* Nathalie MONGE RODRIGUEZ, conseillère municipale, remplacée par André CHAUVET, officiellement installé dans ses fonctions au début de la présente séance ;

il convient de modifier la composition de plusieurs commissions municipales.

Il est proposé que :

* Guy CONSTANT remplace Gérard ROY dans les commissions dont ce dernier faisait partie, à savoir :

**- Cadre de vie-Commerce-Artisanat-Développement durable ;**

**- Patrimoine-Voirie-Réseaux et déplacement ;**

* André CHAUVET remplace Nathalie MONGE RODRIGUEZ dans la commission dont celle-ci faisait partie, à savoir :

**- Cadre de vie-Commerce-Artisanat-Développement durable.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur ces propositions.